

PÔLE RESSOURCES / DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
SERVICE QUALITE DE VIE AU TRAVAIL ET DIALOGUE SOCIAL - SJ

ARRÊTÉ N°2026/113

**PORTANT MODIFICATION DE LA COMPOSITION
DES COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES**

Le Président de Mulhouse Alsace Agglomération,

- VU** le Code général de la Fonction Publique, notamment ses articles R. 262-5 à R 262-9,
VU la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la Fonction Publique et notamment son article 10,
VU le procès-verbal du scrutin du 8 décembre 2022 et la proclamation des résultats de l'élection à cette même date,
VU l'arrêté n°2026/121 du 4 septembre 2026, exécutoire le 16 septembre 2026, portant délégation de signature du Président de Mulhouse Alsace Agglomération à Monsieur Jean-Luc SCHILDKNECHT, 1^{er} Vice-Président,
VU l'arrêté n° 2611313 du 30 avril 2026 portant composition des Commissions Administratives Paritaires,
VU la délibération 2026/1C/5.2.3 portant installation du conseil communautaire de la communauté d'agglomération Mulhouse Alsace Agglomération par la séance du 7 avril 2026,
CONSIDERANT que le départ à la retraite et la mutation de représentants du personnel rendent nécessaire leur remplacement,
CONSIDERANT qu'il y a lieu, en conséquence, de modifier la composition des Commissions Administratives Paritaires,

Arrête :

Article 1er : L'arrêté n° 2611313 du 30 avril 2026 portant composition des Commissions Administratives Paritaires est abrogé.

Article 2 : À compter du 18 septembre 2026, la composition des Commissions Administratives Paritaires de catégorie A s'établit comme suit :

1 – Représentants de la collectivité :

Titulaires	Suppléants
Fabian JORDAN	Pierre SALZE
Jean-Luc SCHILDKNECHT	Rachel BAECHTEL
Francine AGUDO PEREZ	Véronique MEYER
Angèle BUSSMANN	Pierre LOGEL

2 – Représentants du personnel

Titulaires	Suppléants
Jacques GROSHEINTZ	Richard MARMET
Sylvie THIEMARD	François STRASSEL
Olivia BOZ	Fabienne EHRHARD
Claude ACKERMANN	Emmanuel RISSER

Article 3 : À compter du 18 septembre 2026, la composition des Commissions Administratives Paritaires de catégorie B s'établit comme suit :

1 – Représentants de la collectivité :

Titulaires	Suppléants
Fabian JORDAN	Pierre SALZE
Jean-Luc SCHILDKNECHT	Rachel BAECHTEL
Francine AGUDO PEREZ	Véronique MEYER
Angèle BUSSMANN	Pierre LOGEL

2 – Représentants du personnel

Titulaires	Suppléants
Arnaud FELMY	Bertrand PFEIFFER
Abdelkader BERKAT	Pascale HUCK
Denis VERGER	Valérie SCHMITTLIN
Pascal LESOILLE	Florence NIEMERICH

Article 4 : À compter du 18 septembre 2026, la composition des Commissions Administratives Paritaires de catégorie C s'établit comme suit :

1 – Représentants de la collectivité :

Titulaires	Suppléants
Fabian JORDAN	Maurice GUTH
Jean-Luc SCHILDKNECHT	Véronique MEYER
Francine AGUDO PEREZ	Francis DUSSOURD
Pierre LOGEL	Estelle LAVOUE
Angèle BUSSMANN	Kelly PARTOUCHE
Pierre SALZE	Christophe BITSCHENE
Rachel BAECHTEL	Josiane MEHLEN

2 – Représentants du personnel

Titulaires	Suppléants
Rabah ZOBIRI	Stéphanie GRONDIN
Jamila SASSI	Paulo MENDES
Rachel FRANCESCHI	Aymeric LAPIERRE
José LOPES DE SOUSA	Alain KIEN
Saadia DUMAIN	Amel FELLOUS
Michaël CORDONNIER	Jean-Marc HEITZ
Damien BONNEL	Marie DIJOUX

Article 5 : Conformément à l'article L.532-7 du Code général de la Fonction Publique, ces représentants de la collectivité et du personnel sont également amenés à siéger en Conseil de discipline.

Article 6 : Conformément à l'article R. 421-5 du Code de Justice Administrative, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de sa publication / notification. Le requérant peut saisir le Tribunal Administratif de Strasbourg de manière dématérialisée, par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr.

Article 7 : Cet arrêté sera publié sur le site Internet de Mulhouse Alsace Agglomération, inséré au registre des arrêtés et transmis au contrôle de légalité. Monsieur le Directeur Général des Services de Mulhouse Alsace Agglomération est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Sausheim, le **05 OCT. 2026**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-200066009-20261006-A-2026-113-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/10/2026
Publication : 08/10/2026

Certifié conforme.

Acte exécutoire le 08/10/2026 le Président,



Pour le Président et par délégation
Le 1^{er} Vice-Président



Jean-Luc SCHILDKNECHT

Destinataires

- L'original au Pilotage des Instances (pour insertion au registre)
- 1 copie à la Direction de la Communication (pour publication sur le site Internet)
- 1 copie à la sous-préfecture (au titre du contrôle de légalité)